

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 avril 2014

Membres présents :

BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, JEYMOND Astrid, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, MICLO Damien, MURE-RAVAUD Jérôme, MEUNIER Christian, MOLARO Patricia, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : /

Secrétaire de séance: MICLO Damien.

Pouvoir(s) : /

COMPTE-RENDU

Ouverture de la séance à 18h30.

D) INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS :

Après en avoir délibéré **et vote à l'unanimité** (Pour : 17 voix, Abstentions : 2), le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 05/04/2014 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Maire : 43 %, **1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} adjoint :** 16.50%.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

Nom de la Collectivité : ST ROMANS

Nombre d'habitants	1739	Nombre de Conseillers	19	Nombre d'adjoints	5
---------------------------	-------------	------------------------------	-----------	--------------------------	----------

- Liste des élus percevant une indemnité

Fonction de l'Elu	Nom et Prénom	Indemnité brute mensuelle (en % de l'indice brut 1015)	Maximum autorisé
Maire	CREACH Yvan	43%	43%
1 ^{er} adjoint	BLAMBERT Micheline	16.5%	16,5%
2 ^{ème} adjoint	CHETAIL Maurice	16.5%	16,5%
3 ^{ème} adjoint	MOLARO Patricia	16.5%	16,5%

4 ^{ème} adjoint	ROLLAND Eric	16.5%	16,5%
5 ^{ème} adjoint	DICO Charles	16.5%	16.5%

II) DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de lui déléguer un certain nombre de ses compétences.

Après en avoir délibéré et **vote à l'unanimité (Pour : 19 voix)**, le Conseil Municipal **décide pour la durée du présent mandat de confier au Maire les délégations suivant l'article L2122-22 du CGCT.**

III) MISE EN PLACE DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Mr le maire propose les membres des commissions communales

Commissions Communales	Membres
<u>Maire :</u> GRANDS PROJETS	
<u>1^{er} Adjoint :</u> LOGEMENTS COMMUNAUX, HABITAT, RESTAURATION SCOLAIRE	BLAMBERT Micheline JEYMOND Astrid, MEUGNIER Angélique, MOLARO Patricia, Chantale BOURGEON, Christine FIORDALISI, CHETAIL Maurice, FEUGIER Karine. Nombre de membres : 8
<u>1^{er} Adjoint :</u> VIE SCOLAIRE	BLAMBERT Micheline BOURGEON Chantale, MEUGNIER Angélique, MICLO Damien, FEUGIER Karine. Nombre de membres : 5
<u>1^{er} Adjoint :</u> RYTHMES SCOLAIRES	BLAMBERT Micheline MEUGNIER Angélique, FIORDALISI Christine, FEUGIER Karine. Nombre de membres : 4
<u>1^{er} Adjoint :</u> PETITE ENFANCE RAM HALTE GARDERIE	BLAMBERT Micheline JEYMOND Astrid, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, FEUGIER Karine ; Nombre de membres : 5
<u>2^{ème} Adjoint :</u> FINANCES, CONTENTIEUX	CHETAIL Maurice ROLLAND Eric, MICLO Damien, BLAMBERT Micheline, FIORDALISI Christine, CREACH Yvan, VIALLE Patrick, MEUNIER Christian, BARTHELEMY Marcel. Nombre de membres : 9
<u>2^{ème} Adjoint :</u>	CHETAIL Maurice

MARANDAN	ROLLAND Eric, DICO Charles, MURE-RAVAUD Jérôme, MATRAS Françoise, MOLARO Patricia, MEUNIER Christian, BARTHELEMY Marcel. Nombre de membres : 8
3^{ème} Adjoint : COMMUNICATION, TOURISME, COMMEMORATIONS ET SERVICE PROTOCOLAIRE. NOUVELLES TECHNOLOGIES	MOLARO Patricia JEYMOND Astrid, BOURGEON Chantale, MEUGNIER Angélique, MICLO Damien, BLAMBERT Micheline, CHETAIL Maurice, FEUGIER Karine, CHOURREAU Gisèle. Nombre de membres : 9
4^{ème} Adjoint : VOIRIE, SECURITE ROUTIERE, BATIMENTS COMMUNAUX, ELECTRIFICATION RURALE, EAUX PLUVIALES, ESPACES VERTS, HYDRAULIQUE AGRICOLE, MOBILIER URBAIN, SIGNALÉTIQUE, AMENAGEMENT VILLAGE	ROLLAND Eric LAMBERTON Michel, VIALLE Patrick, MURE-RAVAUD Jérôme, DICO Charles BLAMBERT Micheline, MATRAS Françoise, MICLO Damien, MEUNIER Christian, BARTHELEMY Marcel. Nombre de membres : 10
5^{ème} Adjoint : URBANISME ENVIRONNEMENT	DICO Charles LAMBERTON Michel, FIORDALISI Christine, CHETAIL Maurice, MURE-RAVAUD Jérôme, VIALLE Patrick, CREACH Yvan, MEUNIER Christian, BARTHELEMY Marcel. Nombre de membres : 9

A 19h15 une interruption de séance, demandée par Mr Christian MEUNIER pour la représentativité au sein des différentes commissions, a été effectuée. Au bout de dix minutes, reprise de la séance. Après vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la composition (nombre et noms) des commissions communales telles qu'elle est présentée ci-dessus.

IV) DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU C.C.A.S.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les membres du Conseil Municipal au sein du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale).

Le Conseil Municipal, après vote (Pour :19) fixe le nombre de membres à :

- 6 membres élus,
- 6 membres nommés.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses membres

Président : **CREACH Yvan, Maire**

Membres élus : MMme et MM.BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, VIALLE Patrick, LAMBERTON Michel. CHOURREAU Gisèle.

Après vote à l'unanimité (Pour : 19 voix), sont proclamés membres élus :

- **Mme BLAMBERT Micheline,**
- **Mme BOURGEON Chantale,**
- **Mr CHETAIL Maurice,**
- **Mr VIALLE Patrick,**
- **Mr LAMBERTON Michel,**
- **Mme CHOURREAU Gisèle.**

V) DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE (SEDI)

Après vote, sont proclamés délégués :

Délégué titulaire du Conseil Municipal au sein du SEDI :

- **Mr Eric ROLLAND** 19 voix

Délégué suppléant du Conseil Municipal au sein du SEDI :

- **Mr Patrick VIALLE** 19 voix

VI) COMMISSION APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Désigne :

Président de la Commission d'Appel d'Offres : **Mr CREACH Yvan, Maire** ou son représentant.

Sont proclamés élus, à l'unanimité (19 voix), les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres suivants :

- Mr VIALLE Patrick
- Mr LAMBERTON Michel
- Mr MICLO Damien

Sont proclamés élus, à l'unanimité (19 voix), les membres suppléants de la Commission d'appel d'offres suivants :

- Mme FIORDALISI Christine
- Mme CHOURREAU Gisèle,
- Mr MEUNIER Christian.

VII) DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SIEPIA (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable, d'Irrigation et d'Assainissement)

Après vote, sont proclamés délégués : (Pour : 17, Contre : 2)

Délégués titulaires du Conseil Municipal au sein du SIEPIA :

- **MM. CREACH Yvan, ROLLAND Eric, LAMBERTON Michel, MURE-RAVAUD Jérôme, MICLO Damien, CHETAIL Maurice.**

VIII) DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU PNRV (Parc Naturel Régional du Vercors)

Après vote, sont proclamés délégués :

- Déléguée titulaire : **Mme MOLARO Patricia** 19 voix
- Délégué suppléant : **Mr DICO Charles** 19 voix

IX) DESIGNATION D'UN ELU REFERENT DEFENSE

Membre proposé : CHOURREAU Gisèle

Après vote est proclamée « référent Défense » :

Mme CHOURREAU Gisèle 19 Voix

X) DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE ET D'UN SUPPLEANT

Après vote, sont proclamés « référents sécurité routière » :

Référent titulaire :

- **Mr VIALLE Patrick** 19 Voix

Référent suppléant :

- **Mme FIORDALISI Christine** 19 Voix

XI) DESIGNATION D'UN ELU REFERENT « AMBROISIE »

Après vote, est proclamé référent « ambroisie » :

Mr MURE-RAVAUD Jérôme 19 Voix

XII) DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DES ASSOCIATIONS DE SAINT ROMANS.

Après vote, sont proclamés élus les représentants tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus par (Pour : 19 voix).

Associations sportives Saint-Romanaises	<u>Représentants (Mme, Mr)</u>
Club Cyclotourisme	BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice
Gym La Coule Douce	BOURGEON Chantale

La Boule Lyonnaise	ROLLAND Eric
Pétanque St-Romanaise	DICO Charles
Tennis Club	MEUGNIER Angélique, FEUGIER Karine
USSR (football)	LAMBERTON Michel, MEUNIER Christian
Autres associations Saint-Romanaises	Représentant(e)s (Mme, Mr)
A.E.P.	BLAMBERT Micheline, VIALLE Patrick
ACCA	MURE-RAVAUD Jérôme
ADMR/SSAD	BLAMBERT Micheline, CHETAIL Maurice, CHOURREAU Gisèle.
Amicale des Donneurs de Sang	CHETAIL Maurice, BOURGEON Chantale
Amicale des Pompiers	BLAMBERT Micheline, MOLARO Patricia
Atelier des Arts	MOLARO Patricia, CHOURREAU Gisèle.
Club Notre Rocher	MATRAS Françoise, CHOURREAU Gisèle
Comité des fêtes	FIORDALISI Christine, MOLARO Patricia, VIALLE Patrick
Compagnie Bougalou (théâtre)	BOURGEON Chantale
Créafoilies	MATRAS Françoise
FNACA	BLAMBERT Micheline, DICO Charles, CHOURREAU Gisèle.
Garderie Périscolaire, Centre loisirs les Gais Lurons	MEUGNIER Angélique
Le Fair' Ailleurs	ROLLAND Eric, CHOURREAU Gisèle.
Sou des Ecoles	JEYMOND Astrid, FEUGIER Karine

XII) DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE SAINT ROMANS

Après vote, (Pour : 19 voix) sont proclamés élus les représentants tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus.

- Personnel technique : **Mr ROLLAND Eric**
- Personnel Administratif : **Mr CREACH Yvan**
- Personnel scolaire : **Mme BLAMBERT Micheline**
- Personnel entretien ménager : **Mme BLAMBERT Micheline**

XIII) DESIGNATION DE DELEGUES Comité Local de l'Habitat (C.L.H)

- **CLH :** Titulaire : **Mme BLAMBERT Micheline**
Suppléant : **Mme BOURGEON Chantale**

Après vote, (Pour :19 voix) sont proclamés élus les représentants tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus .

XIV) DESIGNATION DE DELEGUES

ACCR 5^{ème} saison (Association de Coordination Culturelle du Royans

ACCR : Titulaire : Mme **MOLARO Patricia** Suppléant : Mme **FIORDALISI Christine**,

Après vote, (Pour : 19 voix), sont proclamés élus les représentants tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus.

XV) DESIGNATION DE REPRESENTANTS

La Halle Médiathèque de PONT EN ROYANS

Sont proclamées élues :

- **Mme MOLARO Patricia,** 19 voix
- **BLAMBERT Micheline** 19 voix

XVI) CONCOURS du RECEVEUR MUNICIPAL

ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal décide :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr CHAMBON Max.

La séance du conseil municipale est close à 20 heures